

LISTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2018 AU TITRE DU FEI

(situation au 31/12/2018)

Le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) est un dispositif de participation financière de l'État destiné à accélérer la réalisation d'investissements publics, à fort impact sur l'emploi et la commande publique, nécessaires au rattrapage du retard des outre-mer en matière d'équipements publics structurants.

La sélection des projets recensés localement est effectuée par la ministre des outre-mer au profit de projets ressortissant à l'une des thématiques prioritaires assignées à ce dispositif. Les subventions attribuées par le FEI supposent un démarrage effectif de l'opération dans l'année civile de leur notification, sous réserve d'être perdues puisqu'elles ne sont pas reportables sur l'année suivante.

La liste ci-dessous précise les bénéficiaires effectifs de l'enveloppe 2018 ramenée à 2,3 M€ et le montant des subventions attribuées à 3 communes de la Réunion.

Thématique	Opérations	Maître d'ouvrage	coût total du projet HT en €	Subv attribuée	Taux de subventionnement
Eau potable	équipement et mise en service de nouveaux forages	commune du Port	1 839 235,14	745 000,00	40,5%
Eau potable	Renforcement de la distribution d'eau potable (secteur de Bras Piton et Premier village/Dureau	commune de La Plaine des Palmistes	1 666 223,00	615 000,00	36,9%
Eau potable	Construction d'une unité de potabilisation du cpatage Bassin Pilon ement et mise en service de nouveaux forages	commune de Sainte-Suzanne	2 803 470,02	940 000,00	33,5%
TOTAL				2 300 000,00	